



**HAL**  
open science

## IHEI - Institut des hautes études internationales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IHEI - Institut des hautes études internationales. 2013, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02031025

**HAL Id: hceres-02031025**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031025v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :  
Institut des Hautes Études Internationales  
IHEI  
sous tutelle des  
établissements et organismes :  
Université Panthéon-Assas



Janvier 2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Unités  
de recherche

*Le Directeur*

**Pierre Glaudes**



# Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

- Critère 1 - C1** : Production et qualité scientifiques ;
- Critère 2 - C2** : Rayonnement et attractivité académique ;
- Critère 3 - C3** : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;
- Critère 4 - C4** : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;
- Critère 5 - C5** : Implication dans la formation par la recherche ;
- Critère 6 - C6** : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes.

- Notation de l'unité : **Institut des Hautes Études Internationales**

| <b>C1</b> | <b>C2</b> | <b>C3</b> | <b>C4</b> | <b>C5</b> | <b>C6</b> |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| A+        | A+        | A         | B         | B         | A         |



# Rapport d'évaluation

Nom de l'unité : Institut des Hautes Études Internationales

Acronyme de l'unité : IHEI

Label demandé : EA

N° actuel : 2294

Nom du directeur  
(2012-2013) : M. Carlo SANTULLI

Nom du porteur de projet  
(2014-2018) : M. Carlo SANTULLI

## Membres du comité d'experts

Président : M. Jean-Claude GAUTRON, Université Bordeaux 4

Experts : M<sup>me</sup> Gwendoline LARDEUX, Université Aix-Marseille (représentant du CNU)

M. Xavier MAGNON, Université Toulouse 1 Capitole

M<sup>me</sup> Marie-Claire PONTHEAU, Université Bordeaux 4

M. Jean-Baptiste RACINE, Université Nice Sophia Antipolis

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M<sup>me</sup> Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Yves GAUDEMET, Vice-Président du Conseil scientifique de l'Université Paris 2



## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

L'Institut des Hautes Études Internationales (IHEI) est une unité de recherche très ancienne puisqu'ayant été créée en 1921 par M. Paul FAUCHILLE et M. Albert de LAPRADELLE. Elle est localisée depuis cette date au 12, place du Panthéon, 75005 Paris.

L'IHEI s'inscrit aujourd'hui dans une phase de renouvellement générationnel qui se manifeste en particulier par la succession à la direction du Centre de M. Carlo SANTULLI à M. Joe VERHOEVEN. La présence au sein des enseignants-chercheurs rattachés au centre de trois professeurs émérites et de trois autres professeurs en témoigne. Lors de l'audition, les termes de cette transition ont été résumés avec ambition par le nouveau directeur grâce à un aphorisme bien senti : « un passé glorieux, un avenir radieux ».

### Équipe de Direction

M. Carlo SANTULLI professeur à l'Université Panthéon-Assas, est directeur.

### Nomenclature AERES

SHS2\_1



Effectifs de l'unité

| Effectifs de l'unité   | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 | 2014-2018<br>Nombre de<br>produisants<br>du projet |
|--|----------------------|----------------------|--|
| <b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés                             | 7                    | 6                    | 6  |
| <b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés                        |                      |                      |  |
| <b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)       | 3                    | 2                    |  |
| <b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)                            | 2                    | 3                    | 3  |
| <b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.) |                      |                      |  |
| <b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)     | 2                    | 2                    |  |
| <b>TOTAL N1 à N6</b>   | <b>14</b>            | <b>13</b>            | <b>9</b>   |

|                     |       |
|---------------------|-------|
| Taux de producteurs | 100 % |
|---------------------|-------|

| Effectifs de l'unité  | Nombre au 30/06/2012 | Nombre au 01/01/2014 |
|---|----------------------|----------------------|
| Doctorants  | 48                   |                      |
| Thèses soutenues  | 18                   |                      |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité * |                      |                      |
| Nombre d'HDR soutenues                                      |                      |                      |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 7                    | 7                    |



## 2 • Appréciation sur l'unité

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'Institut des Hautes Etudes Internationales (IHEI) jouit d'une aura scientifique considérable en France et à l'étranger, liée à celle des membres prestigieux de son équipe qui ont fait et font encore le droit international public. La dynamique de l'Institut ne semble pas décroître avec l'arrivée d'une nouvelle génération en mesure de prendre la relève.

Dans le prolongement, et témoignant de cette même dynamique, en 2012, trois des agrégés du dernier concours de droit public sont issus du centre et cinq docteurs ayant mené leur recherche en son sein ont obtenu leur qualification de maîtres de conférences au conseil national des universités.

Au-delà des personnes et de leur statut, la production scientifique du centre est constante et de très haut niveau scientifique. La direction par un des membres de l'unité de la Revue générale du droit international public constitue l'une des illustrations du rayonnement du centre.

Ce rayonnement génère de manière quasi automatique une dynamique au sein du centre, qui favorise la production scientifique et une stimulation intellectuelle certaine entre les enseignants-chercheurs tout comme la création et la diffusion d'une école de pensée. A l'extérieur, ce rayonnement permet à l'Institut de s'appuyer sur toutes les ressources humaines, universitaires comme professionnelles, dont il peut bénéficier à Paris et à l'étranger pour mener à bien des collaborations scientifiques et des partenariats divers.

L'Institut semble vouloir s'inscrire dans une organisation et une structuration de la recherche autour d'axes : développement de la coopération judiciaire internationale, enjeux juridiques de la mondialisation économique sur les fondements du droit international, institutionnalisation de la société internationale et approche ouverte des questions internationales d'actualité. Les projets développés autour de ces axes sont parfois d'une forte ampleur. Le projet de rédaction d'un traité de « Droit international des investissements », réunissant 26 collaborateurs de différentes nationalités, en constitue une illustration.

### Points à améliorer et risques liés au contexte

A l'instar d'autres structures au sein de l'Université Paris 2, le nombre d'enseignants-chercheurs titulaires à l'IHEI est relativement faible. A cet égard, il peut rendre artificielles certaines velléités de structuration institutionnelle notamment en ce qui concerne les axes de recherche.

Cette dimension réduite de la structure l'empêche également de pouvoir bénéficier de moyens matériels et humains plus importants.

Le rapprochement avec d'autres centres permettrait d'ailleurs de pallier ces difficultés sans pour autant nuire à son autonomie scientifique. Il ne semble toutefois pas que la nouvelle direction mise en place souhaite s'inscrire dans cette voie. La préservation de la traditionnelle et séculaire autonomie des centres de recherche autour de ses directeurs semble être une volonté fortement ancrée dans une certaine culture universitaire.

### Recommandations

La qualité générale de l'Institut incite à la modestie au moment de formuler des recommandations.

Toutefois, il pourrait apparaître pertinent de renforcer les qualités naturelles du centre par une institutionnalisation de ses structures. Il s'agirait ainsi de renforcer ce qui fonctionne déjà de manière spontanée en prévoyant des mécanismes formels permettant d'en pérenniser les résultats. L'existence de conseils de laboratoire périodiques et de comptes-rendus de travaux renforcerait l'animation scientifique de l'Institut entre les enseignants-chercheurs titulaires. La désignation de directeurs d'axes de recherche contribuerait également à renforcer l'institutionnalisation de l'Institut.

De plus, du côté des doctorants, il semble nécessaire de mettre en place des séminaires réguliers de compte rendu de travaux et de les associer ou les inciter de manière plus significative à la production scientifique en dehors de leur thèse. Les doctorants peuvent également souffrir du manque de financement pour les déplacements nécessaires à leur travail de recherche.





### 3 • Appréciations détaillées

#### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

L'Institut est à l'origine d'une production scientifique d'une qualité remarquable par le jeu de colloques et conférences d'actualité, par la direction de revues et de collections (*Cours et travaux*, *Annuaire français de droit international*, *Revue générale de droit international public*, *Bibliothèque de l'Institut*) et par un flux abondant de publications individuelles *in* ouvrages et articles. De nombreuses thèses de qualité sont publiées dans le cadre des publications de l'IHEI ou à l'extérieur et sont primées. Les thèmes de recherche collective ont porté sur le règlement des différends ainsi que le recours à la force et les sanctions, sans que les problèmes classiques du droit international aient été délaissés.

De nombreuses publications comportent des apports théoriques au droit international que seul l'IHEI est en mesure de fournir aujourd'hui au sein des universités françaises. A la charnière de la production (et qualité) scientifique, du rayonnement académique et de l'interaction avec l'environnement, il faut mentionner le cycle de conférences sur la « France et les organisations internationales » dont les actes sont en voie de publication. Un membre de l'unité a produit, seul ou en collaboration, des travaux renouvelés dans un domaine complexe et assez mal connu, le droit des investissements internationaux (qui sollicite le droit comparé et les rapports entre droit interne et droit international). La recherche est poursuivie de façon très bénéfique.

#### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le rayonnement de l'IHEI découle des colloques et des réseaux éditoriaux précités mais aussi de la présence de chercheurs étrangers et de leur participation aux activités de l'Institut. Les engagements internationaux de l'IHEI ont permis des recherches en coopération portant, entre autres, sur « le juge communautaire et les juges internationaux » (Université La Sapienza) et « les pratiques comparées du droit international en France et en Allemagne » (Deutsche Gesellschaft für Völkerrecht).

Comme indiqué plus haut, les conférences (notamment sur la France et les organisations internationales) contribuent au rayonnement académique de l'IHEI auprès des institutions vivantes des relations internationales.

L'attractivité au-delà du cercle que constitue l'IHEI doit beaucoup à la qualité du fonds documentaire dont il dispose et qui attire des lecteurs, des étudiants et des chercheurs français et étrangers.

La présence de doctorants de l'IHEI dans les concours de plaideries en droit international et les succès qu'ils y remportent renforcent l'image de l'Institut.

#### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'IHEI bénéficie d'un environnement parisien favorable avec la participation d'un personnel diplomatique et d'agents des organisations internationales ou de juristes spécialisés dans le droit des investissements par exemple. Cet environnement qui ne se retrouve pas en province, sauf rares ou temporaires exceptions, pourrait être exploité plus avant. Ainsi des hauts fonctionnaires, des agents des organisations internationales, des diplomates, des articles sont-ils fréquemment sollicités par l'Institut soit au titre des axes de recherche qu'il a établis, soit au titre des questions d'actualité. Si la localisation à Paris joue un rôle majeur et offre une certaine facilité, elle peut, paradoxalement, être un frein à l'institutionnalisation des partenariats dont le besoin ne se fait pas directement sentir.

#### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'unité regroupe de brillantes individualités mais elle se dispense d'une véritable organisation collective et d'une animation scientifique centralisée. Il conviendrait d'y remédier avant l'ouverture de la nouvelle période contractuelle (ex : création d'un Conseil de l'unité).



Ces aménagements sont d'autant plus souhaitables que, par-delà la personne de son nouveau directeur, un certain nombre de collègues éminents ont atteint l'âge de la retraite, il importe de mettre en place des structures pérennes qui ne soient pas le reflet des seules personnalités. C'est une question récurrente qui ne concerne pas seulement l'IHEI mais beaucoup d'unités de recherche de l'Université Paris 2. Cela dit, la transition pour l'IHEI est correctement assurée.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Plusieurs points positifs doivent être relevés : des conférences méthodologiques ad hoc, l'accès des doctorants à des publications, l'initiation aux recherches documentaires. En liaison avec l'Ecole doctorale « Droit international, européen et comparé » (ED n° 9) de l'Université Paris 2, l'encadrement des doctorants pourrait être élargi de l'initiation aux recherches documentaires, facteur très positif de la vie de l'Institut, vers des séminaires doctoraux dotés d'une certaine périodicité. Ces séminaires pourraient être assurés par des membres de l'Institut mais aussi des professeurs et chercheurs invités, français ou étrangers ; ils pourraient l'être aussi par les doctorants eux-mêmes placés face à des interlocuteurs autres que leurs directeurs de thèse. Des comités de suivi de thèse pourraient aussi être institués afin de renforcer l'encadrement des doctorants.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet comporte quelques innovations significatives par rapport au contrat précédent, telles les relations entre le droit international public et la globalisation économique (l'Etat, la coutume en droit international économique) ; il se réapproprie les questions internationales d'actualité, en s'ouvrant à des disciplines des sciences humaines, et s'engage sur la coopération judiciaire internationale. L'intérêt du projet est qu'il est assez large (par exemple « l'institutionnalisation de la société internationale ») pour absorber de nombreuses recherches, collectives ou individuelles, et qu'il favorise la participation de partenaires extra-académiques. En outre, il répond bien aux changements affectant le droit et les relations internationales. Peut-être aurait-il gagné à être plus développé et mieux précisé (ainsi l'axe de recherche n°3 : institutionnalisation de la société internationale) ?

Enfin, la pratique qui consiste à publier les travaux intéressants de quelques doctorants doit être approuvée : elle constitue à la fois une récompense et une stimulation. Elle marque une étape sur la voie d'une reconnaissance académique ; elle ne nuit pas à la poursuite d'un cursus extra-universitaire.



## 4 • Déroulement de la visite

### Dates de la visite :

Début : 11 janvier 2013 à 9h45

Fin : 11 janvier 2013 à 12h15

Lieu de la visite : Salle des Actes

Institution : Université Paris 2

Adresse : 12, place du Panthéon Paris 5

### Déroulement ou programme de visite :

Le comité a d'abord eu un échange avec le représentant des tutelles (le Vice-Président du Conseil scientifique de l'université Paris 2). Il s'est ensuite entretenu avec le directeur et les membres de l'unité présents pendant une heure quarante-cinq. Une rencontre avec les doctorants a suivi pendant trente minutes. La visite s'est terminée par un huis-clos du comité.



## 5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

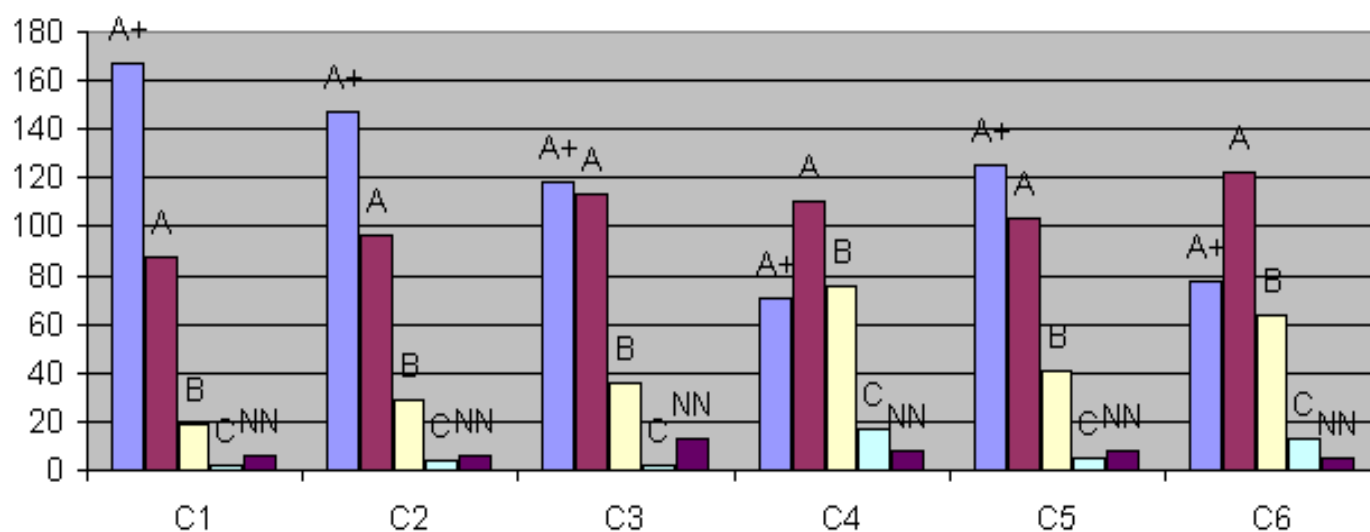
Notes

| Critères | C1 Qualité scientifique et production | C2 Rayonnement et attractivité académiques | C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel | C4 Organisation et vie de l'entité | C5 Implication dans la formation par la recherche | C6 Stratégie et projet à cinq ans |
|----------|---------------------------------------|--|--|------------------------------------|---|-----------------------------------|
| A+       | 167                                   | 147  | 118  | 71                                 | 125   | 78                                |
| A        | 88                                    | 96   | 113  | 110                                | 103   | 122                               |
| B        | 19                                    | 29   | 36   | 76                                 | 41  | 64                                |
| C        | 2                                     | 4  | 2  | 17                                 | 5   | 13                                |
| Non Noté | 6                                     | 6  | 13   | 8                                  | 8   | 5                                 |

Pourcentages

| Critères | C1 Qualité scientifique et production | C2 Rayonnement et attractivité académiques | C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel | C4 Organisation et vie de l'entité | C5 Implication dans la formation par la recherche | C6 Stratégie et projet à cinq ans |
|----------|---------------------------------------|--|--|------------------------------------|---|-----------------------------------|
| A+       | 59%                                   | 52%  | 42%  | 25%                                | 44%   | 28%                               |
| A        | 31%                                   | 34%  | 40%  | 39%                                | 37%   | 43%                               |
| B        | 7%                                    | 10%  | 13%  | 27%                                | 15%   | 23%                               |
| C        | 1%                                    | 1%   | 1%   | 6%                                 | 2%  | 5%                                |
| Non Noté | 2%                                    | 2%   | 5%   | 3%                                 | 3%  | 2%                                |

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





## 6 • Observations générales des tutelles



Paris, le 25 avril 2013

*Affaire suivie par*  
Mission recherche  
Catherine Perrault  
Tel : 01.44.41.56.00  
[catherine.perrault@u-paris2.fr](mailto:catherine.perrault@u-paris2.fr)

Objet: Transmission par le Président de l'université Panthéon-Assas des observations de M. Carlo SANTULLI, Directeur de l'Institut des hautes études internationales (IHEI) sur le rapport d'évaluation S2PUR140005713 du comité d'experts de l'AERES

Mesdames et Messieurs les experts du  
comité d'évaluation de l'AERES

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'évaluation de l'Institut des hautes études internationales (IHEI) le 11 janvier 2013, vous nous avez fait parvenir votre rapport afin que le directeur puisse s'il le souhaite vous faire part de ses observations.

Je vous précise qu'une erreur factuelle a été relevée dans un document séparé (volet 1). Des observations de portée générale sur le rapport d'évaluation (volet 2) ont été développées dans le document établi par l'équipe de l'IHEI ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

  
Guillaume LEYTE  
Président de l'université Panthéon-Assas



*Le Directeur,*

Objet : Rapport AERES relatif à l'I.H.E.I. (Janvier 2013)

Paris, le 24 avril 2013

L'Institut remercie le Comité d'experts AERES pour son rapport. Celui-ci sera évidemment considéré collectivement dans le cadre de la réflexion institutionnelle du centre avec l'attention et la loyauté qu'il inspire. A ce stade, l'Institut préfère simplement saluer la bienveillance du Comité, et porter à sa connaissance quelques éléments postérieurs à sa visite, mais non dépourvus de lien avec le rapport.

S'agissant de « l'interaction avec l'environnement social, etc. », l'Institut a bien réalisé les 8 et 9 mars 2013 le projet annoncé de deux journées d'études consacrées à la coopération judiciaire internationale : aspects civils et commerciaux (8 mars) ; et aspects répressifs (9 mars). Conformément à sa tradition, il a réuni praticiens et universitaires de renom autour des jurisprudences récentes, françaises et internationales, et des grands problèmes théoriques. A cette occasion, notre Institut a pu bénéficier des exposés de magistrats en activité à la Cour de cassation, ou en détachement au Ministère de la Justice, y compris d'un magistrat de l'ordre administratif, mais également d'agents supérieurs de l'administration française et d'avocats. Des universitaires internationalistes et européenistes, publicistes et privatistes ont également participé (le programme du colloque peut être consulté en détail sur le site internet de l'IHEI).

S'agissant des réunions du « laboratoire » et de la participation des doctorants (et jeunes docteurs) aux travaux de l'Institut, deux réunions plénières se sont tenues le 1<sup>er</sup> mars et le 18 avril. Une troisième réunion a été fixée le 6 juin. Dès le 18 avril, les premiers exposés ont été entendus. Les responsabilités ont été définies et partagées au sein de l'équipe s'agissant de (i) la diffusion des travaux doctoraux via le site internet de l'Institut, (ii) l'organisation et le suivi des réunions plénières et des exposés doctoraux, (iii) l'organisation en décembre 2013 d'une journée doctorale, (iv) la mise en place d'un projet collectif plus ambitieux réunissant l'ensemble de l'équipe.

Votre bien dévoué.

C. SANTULLI